

Direction de l'aménagement

Madame Orianne Jacquet

38210 Tullins

Grenoble, le

29 JUIN 2022

DAM/SPN/VR/2022-278  
Dossier suivi par : Nathalie de Yparraguirre  
Contact : [nathalie.de-yparraguirre@isere.fr](mailto:nathalie.de-yparraguirre@isere.fr)  
07 76 00 32 62

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez réussi l' « *évaluation naturaliste* » suite aux épreuves en date du 8 juin 2022 sur le site des Tourbières de l'Herretang.

Vous bénéficiez désormais d'un **agrément ENS provisoire**, d'une durée maximale d'un an à compter de la date du présent courrier.

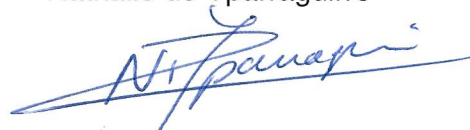
Cet agrément provisoire vous permet d'accompagner au maximum 3\* projets pédagogiques dans le cadre du dispositif « **A la découverte des ENS** ».

L'agrément ENS deviendra définitif après réussite de l' « *évaluation pédagogique* » qui aura lieu lors d'une sortie programmée avec des élèves dans le cadre de l'un de ces 3 projets.

Pour ce faire, je vous remercie de communiquer dès que possible 3 dates de sorties avec des élèves, en précisant le site naturel, la classe concernée, l'heure et le lieu de rendez-vous, à Madame Nathalie de Yparraguirre, par messagerie à [nathalie.de-yparraguirre@isere.fr](mailto:nathalie.de-yparraguirre@isere.fr).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Nathalie de Yparraguirre



Coordinatrice

Sensibilisation et Education Environnement